

A propos d'inclusion (où d'inclusion il ne sera pas question).

Petit historique de l'enseignement spécialisé

La première loi destinée à encadrer l'éducation et l'enseignement d'un public particulier date de 1909. La commission Bourgeois avait été chargée d'examiner « les conditions sous lesquelles les prescriptions de la loi du 28 mars 1882 pourraient s'appliquer aux enfants arriérés des deux sexes. » Comme toutes les autres lois, elle témoigne des représentations de son époque. Le psychologue Alfred Binet, auteur d'une Échelle Métrique de l'Intelligence (mais pas du concept de QI), est membre de la commission et défend l'idée que certains enfants ont besoin d'entraînements spécifiques pour progresser.

Il s'agit alors de pouvoir distinguer entre « anormaux d'école », qui sont éligibles aux classes de perfectionnement, et « anormaux d'asile », pour lesquels on n'espère guère que l'acquisition de routines quotidiennes au sein de l'asile, non de la société. Un classique phénomène de renversement a lieu : alors que cette distinction se présente comme scientifique et extérieure au système scolaire, c'est au contraire l'école qui acte l'insuffisance intellectuelle. Les institutions liées à l'enfance ont fortement contraint l'élaboration d'un développement normé de l'enfant. Seuls resteront en classe ceux que l'on considère comme adaptables socialement.

Les travaux de Binet inaugurent une rencontre nouvelle entre psychologues et instituteurs, écartant les médecins, en particulier les psychiatres, du domaine de l'enfance. Dans les années 40, en supposant que la délinquance a une origine pathologique, la psychiatrie juvénile favorise l'émergence de la notion d'inadaptation, en lieu et place de l'arriération. Se développent alors de nombreux établissements financés par la Sécurité Sociale, principalement privés et confessionnels.

L'allongement de la scolarité obligatoire et la massification de l'enseignement vont conduire à réinterroger les usages, et ce qui les fonde. La population la plus faible du primaire intègre désormais l'enseignement secondaire. Le recours au redoublement est massif.

A propos d'inclusion n°2 du 30 novembre 2018.

Dans les années 60, les classes de perfectionnement passe de 4 020 à 16 667. Comme le dit Ph. Mazereau : "L'assurance « scientifique » d'une débilité chiffrable en terme de quotient intellectuel évite les problèmes de conscience et le pourcentage d'élèves déclarés « débiles » passe, en chiffre absolu des élèves scolarisés, de 1,6 % à 3,1 % entre 1961 et 1971." Cette position devient intenable lorsque des pédagogies novatrices utilisées en milieu spécialisées parviennent à éduquer "l'inéduquable", et que les études sociologiques tendent à montrer que le "débile mental" est surtout issu de milieux éloignés de la culture scolaire.

La classification -inéduquable, débile, inadapté, etc- est sérieusement remise en cause par les travaux sur la dyslexie, puis les troubles spécifiques des apprentissages. En 1975, la loi d'orientation sur le handicap, portée par la Ministre de la Santé Simone Veil, tend à redonner à chacun une place au sein de la société : le handicap devient un sujet de politique publique. La loi de 1989 assigne un même objectif à l'Éducation Nationale, avec la création des SEGPA par exemple, et au secteur médico-social, avec la création des SESSAD : favoriser la place au sein de l'ordinaire. Désormais, les deux administrations travaillent en collaboration.

Inéluctablement, "l'intégration" devient la finalité de l'éducation spécialisée, avec la création des CLIS, puis des UPI. Dans le même temps, la pédagogie "de soutien" fait son entrée dans le système scolaire, ouvrant la voie à aux pratiques de différenciation.

Ce mouvement français s'inscrit dans un contexte international : la non-discrimination actée par le Traité d'Amsterdam et la conférence de Salamanque sur les "élèves à besoins particuliers". Le concept d'inclusion en est issu.

Sources : <https://www.cairn.info/revue-le-francais-aujourd-hui-2012-2-page-29.htm>

<https://journals.openedition.org/histoire-education/445>